

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUFFERVILLE
DU 25 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq septembre à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune d'Aufferville, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle Marianne, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bruno MOULIÉ.

Présents : Bruno MOULIÉ, Thierry VALLERY, Gwenaëlle FASSEU, Thierry BRIAND, Christine BILLARD, Christiane COTTIN, Patrice GARNIER, Cédric HERRERA, Gwenaëlle MORISSEAU, Vincent MORISSEAU, Marina BONHOMME.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Absents excusés :

- *Nathalie TOUZET, a donné pouvoir à Bruno MOULIÉ*
- *Adeline RUFFIGNAC, a donné pouvoir à Gwenaëlle FASSEU*
- *Christian BONNICHON, a donnée pouvoir à Patrice GARNIER*

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Benoît MARIÉ.

1/APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2020 :

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le procès-verbal de la séance du 26 Juin 2020.

2/ URBANISME – DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément aux dispositions des articles L.211-1 et R.211-1 du Code de l'Urbanisme, relevant du décret n° 87-284 du 22 avril 1987, pris en application de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 et relatives à l'institution du *droit de préemption urbain*, un tel droit peut être institué sur tout ou partie des zones U et ou AU du plan local d'urbanisme.

Monsieur le Maire expose que l'exercice de ce droit permet à la Commune de réaliser, conformément aux dispositions de l'article L.210-1 du Code de l'Urbanisme :

des actions ou opérations d'aménagement, ayant pour objet de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti, ainsi que pour constituer des réserves foncières nécessaires à la réalisation de ces actions ou opérations d'aménagement.

- Considérant qu'il importe que la Commune puisse se doter de moyens permettant l'acquisition

de terrains constructibles, de manière à pouvoir, en tant que de besoin, répondre aux objectifs définis par la loi et rappelés ci-dessus.

- Vu le plan d'occupation des sols approuvé le 21 septembre 1988 et modifié le 13 mai 1992
- Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 17 janvier 2020.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés, d'instituer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones UA, UB et UX du plan local d'urbanisme approuvé le 17 janvier 2020.

3/ CONVENTION SAUR :

Le maire informe de la nécessité de faire appel à un prestataire pour le contrôle des installations d'assainissement non collectifs.

Le maire présente le projet de convention de la SAUR établi pour une durée de cinq ans.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés, de confier au prestataire les missions suivantes :

- Prestation de contrôle de conception, d'implantation, et de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées
- Prestation de contrôle de conformité dans le cadre des cessions immobilières.

4/ CCGVL - DÉNONCIATION DE LA CONVENTION ALSH – MISE A DISPOSITION D'UN AGENT :

Le maire rappelle qu'un agent communal est mis à disposition pour l'accueil de loisirs de la Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing qui se situe à la Salle des 4 Saisons.

La Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing demande la dénonciation de cette convention de mise à disposition des locaux et services afin de simplifier les démarches administratives.

L'agent ayant été informé de cette procédure :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés, de dénoncer la convention à compter du 31 décembre 2020 pour la mise à disposition de cet agent.

Une nouvelle convention pour la mise à disposition des locaux sera établie pour une application au 1^{er} janvier 2021 après validation en conseil municipal.

5/ CCGVL – AVENANT CONVENTION INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME :

Le maire informe de l'absence de l'agent qui s'occupe de l'instruction de demandes d'urbanisme.

Le maire propose de transférer l'instruction de ces demandes au service instructeur de la Communauté de communes Gâtinais Val de Loing le temps de l'absence de l'agent.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré, de transférer l'instruction de toutes les demandes d'urbanisme à compter de ce jour jusqu'au 01 mars 2021.

6/ ACCUEIL STAGIAIRE – GRATIFICATION :

Le maire informe de l'intention de faire appels à des stagiaires pour aider un agent communal.

Les stages sont d'une durée d'un mois renouvelables une fois.

Le maire informe que lorsque le stage est inférieur ou égal à deux mois, la collectivité peut décider de verser une gratification dont le montant et les conditions sont fixées par délibération.

Le maire propose au conseil municipal de verser aux stagiaires une gratification comprise entre 300 euros et 500 euros pour la durée du stage. Son versement restera néanmoins conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale sur le travail à fournir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité des présents et représentés, d'instituer le versement d'une gratification des stagiaires accueillis dans la collectivité selon les conditions prévues ci-dessus ;
- Autorise le maire à signer les conventions de stages.

7/ ACQUISITION D'UNE LICENCE IV :

Le maire informe que le commissaire-priseur a fixé à 3000 euros la licence IV du Relais de la Diligence. Il propose au conseil municipal d'acquérir cette licence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés :

- l'acquisition de cette licence au tarif de 3000 euros ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'acquisition de la licence et de signer tous les documents ;
- dit que les crédits seront inscrits au budget communal.

8/ COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Le maire informe l'assemblée :

- Une secrétaire sera absente pour les mois à venir. Un agent a été recruté pour 17h30 par semaine jusqu'au 1^{er} mars 2021.
- L'agent technique étant absent jusqu'au 11 octobre 2020, un agent a été recruté à 17h30 par semaine pour le remplacer.
- Une antenne a été installée par la société Free à la salle des 4 Saisons. La tranchée sur le parking n'a pas correctement été rebouchée. Les travaux sont actuellement bloqués et la société Free a été mise en demeure de réaliser les travaux sous 10 jours.
- Le bureau communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing a été installé le 21/09/2020 et est constitué de l'ensemble des Maires des Communes membres.

Le conseil communautaire s'est ensuite réuni le 28 septembre et a décidé :

- De l'indemnisation des Présidents et Vice-Présidents
- De la nomination d'un référent fibre optique pour le suivi des dossiers et des travaux d'aménagement
- Du refus d'instaurer une taxe de séjour
- De l'évocation du programme européen Leader (développement économique en milieu rural)
- De création des commissions (développement économique, petite enfance, mutualisation, information)

Enfin, il est à signaler que le nouveau Président de la CCGVL, Monsieur Jean-Jacques HYEST se déplacera dans chacune des communes pour y rencontrer les conseillers municipaux.

- La marche des élus contre la mucoviscidose se déroulera le dimanche 27 septembre 2020 à 11h00 à Souppes/Loing.
- Une cérémonie d'hommage à Monsieur Guy LACHENY sera rendue au cimetière d'Aufferville le 26 septembre 2020 à 11h00.
- SIRSAP : le bus du syndicat a été vendu aux enchères à 5534 euros.
L'agent qui conduisait le bus est mis à la disposition des communes pour une durée de 3 ans.
Le syndicat prépare actuellement des statuts plus adaptés au RPI regroupant dorénavant quatre communes (Aufferville, Bougligny, La Madeleine/Loing et Maisoncelles-en-Gâtinais).
- Une réunion de CCAS est prévue le mercredi 30 septembre 2020 afin de préparer le repas des aînés.

Le maire donne ensuite la parole à chacun des membres du conseil municipal :

- Elections des Présidents et Vice-Présidents des syndicats intercommunaux.
A noter que la commune d'Aufferville n'a pas été convoquée à la dernière réunion du SMEP pour l'élection du bureau.
- Commission Fêtes et Cérémonies : Christine BILLARD explique qu'Halloween aura lieu le 31 octobre 2020 en extérieur et que l'Auffervillois doit être mis en page pour une distribution prochainement.
- Commission Travaux : Thierry BRIAND explique que Nathalie TOUZET a préparé des plans accompagnés de propositions de meubles pour l'aménagement du gîte.
Un devis a été demandé pour le changement des portes et des volets des bâtiments de la mairie et de l'école.
L'aménagement du parking de la boulangerie devra être sécurisé et il sera nécessaire de prévoir un emplacement pour les poids lourds.
Il est prévu de faire établir un devis de goudronnage de l'ensemble de la voirie de la commune (goudron ou enrobé) afin d'établir un plan de réalisation en fonction de l'urgence sur l'ensemble du mandat.
- Commission sécurité :
 - Réalisation et finalisation du plateau surélevé devant la mairie et l'école.

- Mise en place d'un plan d'atterrissage d'hélicoptère pour les secours, prévu sur l'ensemble du bourg et des hameaux.
 - Réfection du marquage au sol (lignes jaunes, passages piétons).
 - Remise aux normes de l'électricité de la salle des 4 Saisons et remplacement de la ligne téléphonique par une platine d'appels d'urgences.
 - Remplacement des filets du plateau multisports.
- Déploiement de la fibre optique sur le bourg et les hameaux prévu en 2022.

L'ordre du jour est épuisé à 23h15.

Bruno MOULIÉ,

Maire d'Aufferville



